

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 décembre 2023 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. A. PAUTEX, Président

Mmes M. BARRAS, M. BESSAT, A. BATARDON, G. BISSON,
M.-L. DESARDOUIN, M. CHERBULIEZ, M. GAUTROT,
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI,
J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT,
M. MÜLLER, F. SCHOCH, S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY,
Conseillers municipaux

Est excusé : M. F. BARRO, Conseiller municipal

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
M. J.-M. MARTIN, Vice-président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023.
2. Désignation au sein de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées – Les Rasses.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Projet de modification des limites de zones Vallon de Sierne – Pré-des-Dames (prop. n°22.32)
 - b) Crédits budgétaires supplémentaires 2023 (prop. n°23.33)
6. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Ramassage des encombrants et ferraille – projet de motion.
7. Questions et divers.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers. Une minute de silence est observée en mémoire de M. Bernheim, disparu récemment.

Il prononce le discours suivant : «Élu en juin 2007 au Conseil municipal de Veyrier, Laurent a été réélu en 2011, 2015 et 2020, régulièrement dans le trio de tête. Cela démontre que la population veyrite appréciait son engagement dans la commune. Conseiller municipal pendant plus de 16 ans, il était l'un de nos plus anciens membres. Il a été membre du bureau du Conseil municipal en 2008 et 2015, président du Conseil municipal de juin 2015 à mai 2016, membre des commissions des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, finances, sécurité et administration, aménagement du territoire et environnement, Plan directeur communal et Grands Esserts, mais pas toutes en même temps. Laurent était un peu notre mémoire au sein du Conseil municipal. Elle était phénoménale. Il se souvenait de discussions datant parfois de nombreuses années. Je crois pouvoir dire que Laurent était apprécié de nous tous. Quel que soit le parti politique représenté. Il avait beaucoup d'empathie, passionné par de nombreux sujets, n'élevait jamais le ton et respectait les autres et leurs idées. Son engagement politique ne se limitait pas à la commune. Dès qu'il y avait une réunion qui l'intéressait en lien direct ou indirect avec la commune ou son parti, on pouvait être sûr qu'il y participait, et partageait avec nous ses conclusions et surtout son enthousiasme. À titre personnel, je garderais entre autres comme souvenir nos parties de tennis, qui parfois se déroulaient plus au milieu du terrain à discuter qu'en tapant des balles. Mais c'était Laurent, il aimait parler, échanger. Au nom de cette assemblée, j'aimerais encore une fois adresser nos plus sincères condoléances à sa maman, sa femme, ses trois enfants, et autres membres de sa famille et amis, venus si nombreux lors de la cérémonie qui a eu lieu. Je terminerai par ces quelques mots qui nous faisaient toujours sourire lors des séances plénières, lorsqu'il prenait la parole lors d'un débat, Laurent commençait toujours par les mots suivants : «je ne veux pas rallonger...» Eh bien là, tu aurais pu rallonger... Salut l'ami, tu vas nous manquer.»

M. ZANICOLI prononce le discours suivant : «Cher Laurent, l'annonce de ton décès fut un tsunami, une nouvelle impensable. Ta droiture, ta gentillesse, ton écoute, ton respect des autres sont autant de qualités de cœur qui ont fait de toi une personne incontournable de cet hémicycle. Lors de tes interventions au Conseil municipal, tu avais quelques phrases qui resteront dans nos mémoires, comme «je me rappelle» ou encore «je ne vais pas faire trop long». Eh bien ce soir, c'est à mon tour de ne pas faire trop long, mais sache que tu laisses un immense vide derrière toi. Notre groupe aura toujours une pensée émue à ton encontre. Tu es parti bien trop tôt, adieu Laurent, repose en paix.»

Mme BESSAT prononce le discours suivant : «Bonsoir à toutes et tous, aujourd'hui dans cet hémicycle, dans cet échiquier politique, le siège situé dans ma diagonale est vide. C'est avec une immense tristesse que je le regarde. Au nom de la gauche de ce Conseil municipal, et de nos Conseillers municipaux passés ou présents, qui ont côtoyé M. Laurent Bernheim, j'aimerais exprimer notre désarroi et notre sympathie à tous ses proches. À titre personnel, et je crois pouvoir parler pour mes camarades, j'ai pu échanger avec Laurent et lui dire que je l'appréciais beaucoup. Pour ses qualités humaines et ses capacités à prendre ses propres positions. On trouve toujours beaucoup de qualités aux disparus, je suis de celles et ceux qui ont pu parler avec lui et apprécier ses qualités de soutien et de générosité. Quand j'étais vice-présidente du

municipal et qu'il était président, lors de nos voyages ou au carnotzet ou lors de nos échanges personnels. Nous avons été profondément bouleversés par cette disparition et pensons particulièrement à ses enfants, qui nous en sommes sûrs, sauront garder dans leurs cœurs les bons moments partagés avec leur papa.»

M. MONNAT prononce le discours suivant : «Normalement, quand je prends la parole dans cet hémicycle, c'est pour présenter un projet ou une motion. Et si je n'arrive pas à convaincre du premier coup, ce n'est pas si grave, on a toujours l'occasion de mieux faire la fois d'après, la représenter plus tard en ajustant le discours. Malheureusement, Laurent Bernheim ne nous aura pas donné l'occasion de faire son éloge deux fois, de pouvoir s'entraîner une première fois lors de son départ prévu du Conseil municipal, car il avait décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat. Pas de second essai cette fois-ci. Difficile exercice. Que nos petites victoires ou nos petites défaites politiques nous semblent bien futiles ce soir... Mais parler de futilité en cette occasion n'est pas faire honneur à Laurent qui a siégé plus de 16 ans dans ce Conseil municipal, qu'il a même présidé une année. Je n'ai pas fait le compte exact, mais on ne doit pas être très loin de 1'000 séances de commission, sous-commission, Conseil municipal, caucus, assemblée générale ou de délégués. Alors parler de la futilité de notre rôle de Conseiller municipal quand on fait l'éloge de quelqu'un qui a consacré tant de soirées à la collectivité, à la Commune de Veyrier, à ses habitants, à son parti n'est certainement pas approprié. Laurent, c'est ce petit gars en bout de table qui s'excuse «de ne pas vouloir prolonger» quand il demande la parole, jamais sûr que ce qu'il a à dire vaille une prise de parole. Et pourtant... et pourtant. Laurent c'était un peu la mémoire de ce Conseil, toujours prompt à souligner une décision prise ou une motion signée il y a bien des années. Pas sûr que parmi nous, nombreux soient ceux qui aient connu cet hémicycle sans lui. Laurent c'est aussi ce camarade souriant, spontané et bienveillant, qui défend ses convictions tout en respectant l'avis de l'autre. Jamais dans la critique facile, mais souvent un regard lucide pris avec le recul dans le temps que lui conférait sa longue présence dans ce Conseil. Je suis certainement parmi vous celui qui le connaissait depuis le moins longtemps. Certains l'ont connu à l'école déjà ou aux louveteaux, d'autres plus tard à l'Université ou lors d'un footing sur les routes veyrites ou encore sur les courts de tennis du Grand-Donzel. Je l'ai connu, quant à moi, en début de législature, dans cet hémicycle et brièvement au niveau professionnel. Difficile pour moi donc de parler de lui plus personnellement, mais une chose est sûre, Laurent nous manquera, me manque déjà. Sa présence amicale comme ses rapports de commission quelquefois brouillons et peu structurés. Sa spontanéité comme ses sympathiques messages pour s'excuser d'un retard ou d'un oubli. Merci Laurent pour ton temps et ton engagement. Triste de t'avoir perdu mais heureux d'avoir croisé ta route !»

M. HUTZLI prononce le discours suivant : «Le groupe le Centre réitère ses sincères condoléances à la famille de Laurent, à ses proches, à ses amis, ainsi qu'au groupe PLR. Nous garderons le souvenir d'un homme discret, calme et toujours disponible pour des échanges verbaux, même sur des sujets sensibles. Même lors de législatures, où l'ambiance et l'entente n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui, Laurent a toujours été dans la bonne mesure et disponible. Ton calme, ta gentillesse, tes connaissances et ta droiture vont nous manquer dans cet hémicycle.»

Mme GAUTROT se rappelle avoir rencontré M. Bernheim dans cet hémicycle, une personne très sympathique, amicale, souriante, avec qui elle a eu l'occasion de

discuter à de nombreuses reprises. Leurs échanges portaient sur ses goûts, ses activités et l'aide qu'il apportait aux personnes, notamment à une femme sud-américaine, qu'il a accompagnée dans ses recherches de logement. Elle en gardera un très bon souvenir et s'attriste de son départ.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023.

Le procès-verbal du 14 novembre 2023 est approuvé par 21 oui et 1 abstention.

Mme BESSAT signale qu'il s'agit du dernier Conseil municipal de la procès-verbaliste, qu'elle remercie.

2. Désignation au sein de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées – Les Rasses.

Mme BESSAT indique que le groupe PS – Les Verts propose M. Bernard PINGET pour les représenter au Conseil de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées Les Rasses, en remplacement de M. Tiberiu SINGEORZAN.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Il n'y a pas de communications.

4. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE indique que l'apéritif communal et la remise du Mérite de Veyrier 2023 aura lieu le jeudi 11 janvier 2024 à la salle Grand-Salève. Le méritant est M. Jean-Denys DURIAUX. Le Marché de Noël se tiendra du vendredi 15 au dimanche 17 décembre 2023 sur l'esplanade et dans l'ancienne salle communale. Elle tient ce soir à remercier, pour l'organisation du Walking et de la course du Duc, les services communaux (Culture et manifestations, Police municipale, Routes et espaces verts, Aménagement, constructions et infrastructures (concierges et techniciens)), les pompiers, ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions. Enfin, elle annonce qu'une aide d'urgence de CHF 1'000 a été donnée à EPER pour leurs activités à Gaza, en Cisjordanie et en Israël.

M. MARTIN en réponse à la question de M. MÜLLER concernant les caméras installées à l'école Girsu, indique que celles-ci ne filment pas l'espace public, mais seulement les enceintes privées du site. À la question de M. DUC concernant les revenus des radars, il informe que la totalité du produit des amendes liées aux radars revient au Canton.

M. ROBERT indique que sa première communication concerne les encombrants. Il explique que le 28 septembre dernier, la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale a discuté du plan de mesures complémentaires présenté

en début d'été par le Conseil administratif, après avoir auditionné l'AIV en lien avec leur pétition. Il appartenait dès lors au Conseil administratif de mettre en pratique les mesures qu'il entendait développer. Cela nécessitait d'en définir les contours avec le mandataire et de fixer les conditions financières. Ces mesures seront effectives dès janvier 2024. Il rappelle que celles-ci s'inscrivent en complément de l'offre actuelle. Il y aura donc la mise en place au printemps d'une campagne PAP pour les encombrants. Seuls les encombrants seront enlevés, il n'est pas question de ramasser les non-encombrants notamment lorsque des filières d'élimination existent. L'enlèvement des hyper-encombrants devant le domicile sera possible sur appel. Il sera effectué sur la base d'un forfait correspondant au retrait de cinq pièces. Comme aujourd'hui, l'enlèvement de tous les encombrants sera gratuit pour les personnes qui peuvent justifier de la non-possibilité pour des raisons d'âge ou de santé après validation par le service social. Pour les autres personnes, la commune prendra en charge la moitié des coûts. Des exemples d'encombrants, d'hyper-encombrants et d'objets non ramassés seront donnés. Quatre fois dans l'année, une collecte des encombrants, sur le principe de ce qui a été mis en place au Grand-Donzel, aura lieu en plus le mercredi après-midi sur le site de l'école de Bois-Gourmand pendant les vacances scolaires, cela pour ne pas interagir avec les activités qui se déroulent sur ce site. Des ramassages spécifiques auront lieu en plus au niveau des points de collecte (Grand-Donzel et Bois-Gourmand), comme le sagex, qui est souvent présent dans les emballages livrés à domicile. Ces différentes mesures, dates, coûts et modalités d'exécution feront l'objet d'un flyer adressé à la population en janvier, avec une information complémentaire dans Vivez Veyrier et apparaîtront sur le site internet de la commune. Sa deuxième communication concerne le chemin des Bois. Il rappelle qu'il a été évoqué à différentes reprises le fait que la limitation à 30 km/h au chemin des Bois, dans sa portion qui va du croisement du chemin des Rasses jusqu'au chemin des Marais, n'était souvent pas respectée. Le Conseil administratif avait décidé d'y remédier en créant des places de parking jouant le rôle de chicanes. Après une procédure assez longue, avec l'obtention d'un arrêté, la commune a reçu l'autorisation de procéder aux marquages il y a quelques semaines. Toutefois, en raison des conditions météorologiques, il n'a pas été possible pour l'entreprise mandatée d'effectuer ce marquage. La commune est désormais dépendante de son planning. Celui-ci devrait avoir lieu en début d'année prochaine. Il précise qu'il serait souhaitable que ce type de dossier sur des axes communaux non structurants puissent être traités, pour des raisons d'efficacité, directement par les autorités communales. Enfin, sa dernière communication concerne quant à elle les lumières sur les abris vélos. Des lumières à alimentation photovoltaïque et avec détecteur de mouvement ont été installées il y a peu sur les abris vélos de l'école de Bois-Gourmand et à l'école de Pinchat. Elles donnent visiblement pleine satisfaction.

5. Propositions du Conseil administratif.

a) Projet de modification des limites de zones Vallon de Sierne – Pré-des-Dames (prop. n°22.32)

M. ROBERT indique que les personnes qui étaient présentes lors de la dernière législature doivent se rappeler que joint au projet de construction des trois petits immeubles situés en bordure du Petit-Veyrier, à la route du Pas-de-l'Echelle, il y avait le projet de construire plusieurs villas situées de l'autre côté du cordon boisé, soit en-dessous du hameau de Sierne. Il convient de rappeler que cette parcelle est en zone

5. La commune avait rendu un préavis négatif, ainsi que l'Office du patrimoine et des sites qui tenait compte notamment du rapport de la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Il s'agissait de garder cette partie du vallon libre de toute construction pour garantir les qualités paysagères. La commune ne peut toutefois pas s'opposer indéfiniment à construire sur un terrain constructible et il convient de garantir les droits du propriétaire de la parcelle. Dans un premier temps, la commune a examiné une possibilité de déclassement d'une parcelle se situant de l'autre côté de la route. Cette proposition ne recevait pas l'aval de différents services de l'État. Ainsi, la commune propose ce soir de procéder à un «échange» de droits à bâtir entre cette parcelle et celle située en zone agricole au lieu-dit du Pré-des-Dames. Il s'agit de parcelles ayant à peu près la même surface et appartenant au même propriétaire. Cet échange a été discuté dans le cadre du PDCom et a reçu un bon accueil au niveau des services de l'État. Un projet est déjà développé. Il prévoit évidemment des logements, mais également des surfaces d'activités sur les parcelles où sont sises les villas, soit en bordure du carrefour du Stand-de-Tir. Il y aurait un déclassement de ce terrain, actuellement en zone agricole, en deux zones distinctes, soit de la zone 5 et de la zone 4B. Le Conseil administratif propose donc un projet de résolution pour ce transfert de droits à bâtir afin de rendre cette partie du vallon de l'Arve à l'agriculture et de préserver pour tous la beauté paysagère du site.

Mme BATARDON indique que procéder à un transfert de droits à bâtir signifie avant tout protéger de toute construction nouvelle le Vallon de Sierne, site tout à fait remarquable et exceptionnel de la commune. Grâce à cet échange, le futur projet élaboré dans le secteur du Pré-des-Dames, à savoir une requalification de l'ensemble du périmètre en lien avec l'arrivée du BHNS, ainsi que le développement d'une mixité d'activité et de logements semble tout à fait judicieux au groupe Veyrier-Ensemble à la vue de la proximité des Grands Esserts, quartier en devenir ; avec en prime, l'éventuelle opportunité d'y trouver des arguments pour maintenir la ligne 20 depuis le stand de tir en direction du pont de Sierne. Aujourd'hui, la combe agricole sous Sierne est répertoriée à l'inventaire fédéral ISOS des sites remarquables et sa protection a été demandée par le Conseil municipal depuis 2016, l'échange des droits à bâtir avec modification de zone a été approuvée par la commission du PDCom et fait l'objet d'une fiche explicative, le PDCom a été validé par le Conseil d'État en 2023, le propriétaire des parcelles concernées a validé cet échange, et enfin, le projet a été présenté aux membres de la commission d'aménagement du territoire et environnement et approuvé lors du Conseil municipal du 26 novembre 2022. Ce sont de bonnes raisons pour ne pas renvoyer cette proposition en commission. Par conséquent, ils proposent le vote immédiat.

M. HUTZLI rejoint le groupe Veyrier-Ensemble quant à ce qui précède. Ce sujet est traité depuis des années et il est primordial de sauvegarder la vue sur le Vallon de l'Arve. La proposition du Conseil administratif convient parfaitement au groupe Le Centre qui propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que, pour les Vert'libéraux, la finalité de ce projet d'échanges de zones est la préservation de toute construction au Vallon de Sierne, qui fait partie du patrimoine naturel de la commune. Lors des séances tenues en 2022 dans la commission du PDCom, ils ont participé aux discussions traitant de cette proposition. Ils sont d'accord sur le principe de déclassement des terrains du secteur des Pré-des-Dames et sur les échanges des zones. Il n'est pas choquant de construire de la zone

4B dans ce périmètre, étant donné la proximité des Grands Esserts en zone 3 de développement. Ainsi, ils acceptent cette résolution et son vote immédiat.

Mme DESARDOUIN propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme BESSAT indique qu'après réflexion, le groupe Socialistes-Vert.e.s souhaite se rallier à ce qui a été dit. Ils suggèrent toutefois que la commune bénéficie de locaux au Pré-des-Dames, en guise de contrepartie.

M. ROBERT répond que la commune y réfléchira, mais doute qu'il soit possible d'obtenir quelque chose. Cependant, une discussion avec le propriétaire est toujours possible.

Mme BARRAS indique que l'échange de zones a déjà été discuté et présenté en commission. Le groupe PLR sait que le processus de classement et déclassement prendra du temps et ne juge pas nécessaire d'obtenir des éléments complémentaires. Ils sont favorables à cette proposition et demandent son vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de résolution.

La résolution est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

b) Crédits budgétaires supplémentaires 2023 (prop. n°23.33)

M. MARTIN rappelle que cette législature est habituée aux propositions de crédits complémentaires, c'est pourquoi il ne citera pas les articles de loi de référence. Il y a quatre crédits budgétaires supplémentaires proposés au vote, dont trois contenant des particularités. Premièrement, le remplacement des fenêtres du bâtiment de la Police municipale. Initialement, pour ce remplacement, un montant de CHF 48'000 avait été budgété en fonctionnement. Mais le service des monuments et sites ayant dû donner leur avis (zone protégée et son ancienneté), un montant de CHF 80'000 a dû être voté en crédit d'investissement. Même si la dépense de CHF 48'000 initialement prévue n'aura pas lieu (moins de charges en fonctionnement), l'amortissement de ce crédit de CHF 80'000 sur 10 ans provoque un dépassement d'amortissement estimé de 9% sur le compte amortissements PA (+ CHF 2'361 sur les CHF 26'500 prévus au budget 2023). Deuxièmement, concernant la question des dépassements liés aux investissements dans le compte Incendies et secours, il indique que cette situation, comme le quatrième crédit budgétaire supplémentaire, sont des événements que le Conseil administratif ne veut plus devoir traiter en crédit d'investissement dans le futur. En effet, lors de crédits d'investissement voté par le Conseil municipal, le Conseil administratif part toujours du principe que l'amortissement commence au moment de la livraison ou de la mise en service. Or, dans le cadre de la remise en état des défenses incendie, crédit voté en mars 2021, l'amortissement avait commencé en 2022, suite à la mise en service d'une partie des défenses incendie. Cependant, le montant de l'amortissement en 2022 a été trop conséquent (CHF 92'600), étant calculé

sur le montant voté et non sur le montant effectivement dépensé, inadvertance de la part du Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle aucun montant n'avait été budgété en 2023. Toutefois, les règles MCH2 préconisent de poursuivre l'amortissement calculé sur le crédit dépensé par année, malgré un excédent d'amortissement les années antérieures, cet excédent n'étant récupéré qu'au bout de la 10^{ème} année. Ainsi, pour 2023, il aurait fallu amortir le 10% du montant dépensé en 2022 (sur CHF 319'229), ainsi que le 10% du montant dépensé en 2023 (sur CHF 39'434), soit un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 29'122. Dans le futur, et face à des situations de remplacement comparable, le Conseil administratif passera par le budget de fonctionnement année après année. Troisièmement, il mentionne les charges de transfert liés aux transports publics. Il indique que ce dépassement n'appelle pas de commentaires particuliers, il a déjà été abordé lors de la commission des finances, sécurité et administration et il considère encourageant l'attrait pour les abonnements TPG. Ce dépassement est estimé prudemment à CHF 20'000. Pour finir, il signale des amortissements du patrimoine administratif, liés aux Transports publics, qui est un crédit très ancien qui aurait dû être clôturé fin 2022. Il s'agit du crédit d'investissement pour l'installation d'abribus voté le 13 mai 2003, pour un montant de CHF 365'000. En 2022, un montant de CHF 85'624.80 a été dépensé et aurait dû être amorti la même année. Afin de pouvoir clôturer ce crédit d'investissement, le Conseil administratif doit donc amortir l'entier de la dépense de CHF 85'624.80 encore cette année. Comme pour les défenses incendie, dans le futur, de telles dépenses seront faites au travers du budget de fonctionnement. Ainsi, le Conseil administratif demande d'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2023 de CHF 142'746.80 sur les comptes listés et selon la délibération.

M. DUC estime que l'exposé des motifs et l'explication donnée sont clairs, le groupe PLR entre donc en matière et demande le vote immédiat.

Mme BESSAT indique qu'à la suite des documents reçus, tableaux et explications données, le groupe Socialistes-Vert.e.s est favorable au vote immédiat.

M. SCHOCH la rejoint au nom du groupe Veyrier-Ensemble.

M. ZUFFEREY considère que tout est précis et clair. Les Verts libéraux entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. MÜLLER estime que les explications fournies dans l'exposé des motifs et par M. MARTIN semblent complètes et compréhensibles, c'est pourquoi le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat. Ils profitent de cette occasion pour remercier chaleureusement l'administration communale pour tout le travail effectué cette année, parfois dans des conditions difficiles.

Mme DESARDOUIN rejoint l'opinion générale.

M. MESOT remarque que l'aide aux abonnements TPG constitue un réel appui à la classe moyenne. Il est satisfait de son fonctionnement simple, qui permet d'obtenir sa réduction directement au guichet des TPG, sans passer par la mairie. Il considère que la commune avance dans la bonne direction.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

6. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Ramassage des encombrants et ferraille – projet de motion.

Mme DESARDOUIN indique que cette motion n'est que le cri de la plupart des habitants après des rencontres aux divers coins de la commune. Ce cri relate pour certains le désespoir, la fatigue, l'essoufflement. Pour d'autres, c'est la douleur et l'intrusion d'une forme de dépendance affichée. Sans entrer dans les détails, car ce sujet a déjà fait le tour, que ce soit par diverses interventions de la population, à travers des pétitions associatives et aussi par des motions. Compte tenu du bilan de la collecte et l'élimination des encombrants en 2022, qui relate des bénéfices financiers et qui fait qu'on doit garder le concept. Mais on fait abstraction des points négatifs qui constituent les besoins réels de la population. Vu le nombre des plaignants, elle se demande à qui profite ce ramassage nouvelle version ? Chers collègues, avez-vous pris le temps de réfléchir à la demande de la population que je porte. Elle ne pouvait pas garder pour elle les doléances des habitants qui ne demandent qu'une légère amélioration, à raison d'un passage porte à porte trimestriel qui fera toute la différence. Elle laisse les membres de ce Conseil le soin d'agir en leur âme et conscience et la population saura en quoi s'en tenir.

M. ROBERT dit comprendre la frustration de Mme DESARDOUIN puisqu'en tant qu'indépendante, elle ne participe pas aux débats des commissions. Toutefois, il rappelle que la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale s'est penchée sur les pistes d'amélioration, en a proposé au Conseil municipal lors du premier semestre, suite à la demande de différents Conseillers municipaux et du Conseil administratif. Ce sujet a également été discuté après l'audition de l'AIV, à l'origine d'une pétition sur le même sujet. Il se demande si Mme DESARDOUIN estime que la commission a mal effectué son travail. Il précise en outre ne pas apprécier son texte parce que, d'une part, il mentionne à plusieurs reprises «le Conseiller administratif délégué», comme s'il avait contraint ses deux collègues à aller dans une voie qu'ils ne partageaient pas. Or, il rappelle que les décisions prises au sein du Conseil administratif sont des décisions consensuelles et que les propositions sont toujours faites au nom du Conseil administratif. Il estime déplacé de personnaliser ainsi le débat. D'autre part, il considère que la présentation faite à ce sujet par Mme DESARDOUIN pose problème dans le sens où elle prend la forme d'un procès d'intention où le Conseil administratif aurait déclaré que ce nouveau concept était un essai pour calmer la colère des Veyrites. Il rappelle que, dès l'annonce de la mise en place de ce concept, il a été précisé qu'il serait évalué. Il confirme que cela a été fait et que les pistes d'améliorations retenues sont en train d'être mises en place, pour débiter au 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, il revient sur les trois familles insatisfaites de ce système et considère qu'il s'agit d'un débat sans fin. Enfin, en tant qu'habitant de la commune, il se dit particulièrement satisfait de ne plus voir deux ou trois jours par mois des montagnes de déchets sur les trottoirs ou aux éco-points.

M. LUISIER déclare que le projet de motion concernant la gestion des encombrants a retenu toute l'attention du groupe Veyrier-Ensemble. Ils estiment que contrairement à ce qui est souligné plusieurs fois dans le texte, ce ne sont pas en premier lieu les actes d'incivilité, même si ceux-ci sont regrettables, qui ont incité le Conseil administratif à adopter une autre forme de gestion des déchets. C'est le tri de ces déchets qui est le principal argument dans ce type de gestion. Les quelques mois d'essai mis en place par le Conseil administratif ne sont en aucun cas «une stratégie pour apaiser la colère de la plupart des habitants». Ils ne vont pas entrer dans les détails du texte, notamment la mise en place d'une surveillance trimestrielle des points de collecte afin d'empêcher les incivilités, solution qu'ils jugent pratiquement impossible à mettre en place. Ils relèvent tout de même que la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale s'est emparée de ce sujet à plusieurs reprises et a également auditionné les représentants de l'AIV, auteurs d'une pétition sur ce thème. Renvoyer ce projet de motion dans cette commission n'apportera rien de nouveau, puisque les débats ont déjà eu lieu. Le Conseil administratif n'ignore pas les doléances de certains habitants et présente des solutions qui leur paraissent acceptables. La commune de Plan-les-Ouates, qui a renoncé à la levée porte-à-porte des encombrants, déclare que «la levée des objets encombrants ne doit pas être un vide grenier». Ainsi, le groupe Veyrier-Ensemble n'entrera pas en matière sur ce projet de motion.

M. MONNAT indique que le groupe PLR a pris bonne note de la motion soumise au Conseil municipal. Ils en comprennent le fond, mais en regrettent la forme, le ton et les termes utilisés. Cette motion ressemble plus à un règlement de compte personnel entre la motionnaire et le Conseiller administratif, qu'à une demande motivée pour améliorer les choses. Ils comprennent que l'auteure de la motion, ne faisant partie d'aucun groupe, s'est *de facto* exclue de tout travail en commission ce qui la rend aveugle à tout ce qui a déjà été fait par les autorités communales pour entendre les communiens et adapter la solution initiale. En effet, la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale a déjà abordé le sujet des encombrants à plusieurs reprises cette année, entendu l'AIV par exemple, proposé des améliorations réellement concrètes, contrairement à ce que dit la motion, améliorations qui vont être implémentées début 2024 comme entendu lors des communications du Conseil administratif. Ils auraient pu proposer la non-entrée en matière vu que la motion n'apporte rien de nouveau, ni aucune amélioration concrète, si ce n'est un retour en arrière. Cependant, ils estiment que les nouvelles mesures mises en place début 2024 doivent être analysées dans le courant de l'année pour évaluer si elles corrigent les défauts du système actuel ou si d'autres mesures devraient être prises pour l'améliorer encore. C'est pourquoi ils proposent l'entrée en matière et le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s estime que le débat a été bien mené et en est satisfait. La question qui subsiste encore est celle de la gratuité. Cependant, ils ne voient pas l'intérêt de renvoyer à nouveau cette motion en commission. Ils suivront l'avis de la majorité des autres groupes et refuseront donc d'entrer en matière sur cette motion.

Mme GAUTROT indique que les habitants de la commune regrettent aujourd'hui encore la suppression du ramassage des encombrants. Les associations de quartier de Vessy et de Pinchat ont aussi manifesté leur déception quant à l'abandon du

ramassage porte-à-porte, au moyen de lettres et d'une pétition signée par un grand nombre de personnes. Les Vert'libéraux estiment qu'il serait raisonnable d'écouter les habitants. La proposition de Mme DESARDOUIN de mettre en place une levée par trimestre leur semble proche des souhaits des habitants. La proposition du Conseil administratif demande des démarches administratives auprès de la commune. Il n'est jamais trop tard pour faire un bon compromis. Ils acceptent l'entrée en matière et proposent le renvoi de cette motion en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

M. HUTZLI, au nom du groupe Le Centre, rappelle qu'il y a déjà eu de nombreuses discussions ainsi qu'un rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale à ce sujet. Il rappelle également le contexte ayant amené le changement de système. La dépose de déchets dès le lundi, voire durant le week-end, alors qu'elle n'était admise que la veille (le mardi), des déposes de plus en plus fréquentes après le passage de Transvoirie, le mercredi après-midi ou le jeudi, contraignant le service des Routes et espaces verts à effectuer des passages supplémentaires, la présence de nombreux objets non assimilés à des encombrants du fait de leur taille ou de leur nature (par exemple les restes de peinture, des produits chimiques, des cartons non pliés, du matériel électrique et électronique ou des déchets de chantier), la dissémination importante d'objets sur les trottoirs après le passage de personnes venant faire de la récupération (parfois avec des bris de verre) et enfin, l'utilisation de ces lieux de dépose par des personnes extérieures à la commune et par des entreprises. Ils s'étonnent que Mme DESARDOUIN considère qu'il n'y a pas d'aspects positifs à ce nouveau système, car ils en ont listé un certain nombre. La fin des amas sur plusieurs jours d'objets hétéroclites le long des voiries et autour des écopoints et par conséquent la fin de la dispersion au sol de ces mêmes objets et bris de verre sur la chaussée. De plus, il y avait de tout dans ces objets encombrants, volumineux, souvent lourds et qui en conséquence ne doivent pas être abandonnés n'importe où et n'importe quand. Ce sont particulièrement ce genre d'encombrants qui sont retrouvés sur la voie publique avec les inconvénients qui les accompagnent. Le manque de civilité d'une partie des habitants a fait qu'il n'est même plus possible de déposer les huiles végétales dans les déchetteries. En effet, il a été constaté que plus de 70% de l'huile récupérée par le prestataire, provenait des huiles de vidange de moteurs déposées dans ces conteneurs, ce qui engage des frais considérables pour le recyclage. Mme DESARDOUIN mentionne un impact négatif du point de vue écologique que cette décision engendre. Ils rappellent qu'il est plus écologique de réparer que de jeter. Par ailleurs, avec le nouveau système, les gens réfléchissent avant de se débarrasser de certains objets, ce qui est également écologique. Il n'y a plus de véhicules à plaques françaises ou suisses qui tournent en rond inutilement sur la commune durant 24 à 72 heures et qui éparpillent les déchets sur les trottoirs ou les routes. C'est écologique. Enfin, pour revenir sur la question de la solidarité évoquée dans la motion, il est possible de proposer à ses voisins, ses amis ou sa famille de donner de leur temps pour aider les personnes qui en ont besoin pour se débarrasser de leurs encombrants. Par ailleurs, la commune prend en charge les cas difficiles ou précaires et cela c'est solidaire. Le centre de tri de Carouge est très efficace, avec une équipe compétente qui donne des conseils. De plus, il y a de moins en moins de communes qui pratiquent les levées porte-à-porte. Finalement, pour ce qui est de la mise en place des moyens de sécurité tous les trois mois afin d'empêcher les incivilités, le coût lié serait extrêmement élevé. Le groupe Le Centre étant indécis sur cette question, le vote est laissé libre. Personnellement, il n'entrera pas en matière.

L'entrée en matière est refusée par 12 non, 9 oui et 1 abstention.

7. Questions et divers.

Le président remercie le service des Routes et espaces verts pour la décoration de Noël qu'il trouve très réussie.

Mme BESSAT mentionne avoir rencontré un communier en colère et moins enthousiaste du service des Routes et espaces verts. Il s'est plaint qu'il y ait trop de feuilles mortes ainsi que des portails grinçants dans le Parc de la Mouille.

M. ZANICOLI signale qu'un arbre est tombé au chemin des Bois, pour la deuxième fois. Cela est très dangereux et il demande s'il est possible de faire vérifier les arbres, même s'il s'agit de chemins privés.

M. ROBERT indique ne pas connaître ce cas précis, mais signale que ForêtGenève est en charge de ce type de contrôles sur tous ces espaces forestiers afin de prendre des mesures et vérifier l'état des arbres. Il ajoute que cette année, les arbres ont beaucoup souffert de la sécheresse et des vents. Il se renseignera sur ce point.

Mme GAUTROT félicite la commune pour la bonne organisation de la soirée des nouveaux habitants et la bonne ambiance qui y régnait. Lors de cette soirée, elle indique avoir fait la connaissance d'un jeune couple qui habite à Veyrier depuis le mois de février. Ces personnes lui ont écrit et fait part d'un problème d'éclairage public à l'avenue du Grand-Salève où ils habitent. La lumière émise par le lampadaire est si forte qu'elle perturbe non seulement leur sommeil, mais nuit également à leur qualité de vie. La lumière entre par leurs stores fermés.

Mme BARRAS relaie une remarque d'un communier concernant une infiltration d'eau dans le parking de la clinique du Grand Salève.

M. ROBERT, en réponse à Mme GAUTROT, lui demande de faire suivre le mail en question. Cependant, il craint qu'il ne soit pas possible d'éteindre un lampadaire s'il éclaire toute la route. Il s'engage à se renseigner à ce sujet. En ce qui concerne l'infiltration d'eau, il signale que c'est la clinique qui doit la gérer. Des travaux ont déjà été effectués par le passé, visiblement insuffisants.

M. HUTZLI remercie le Conseil administratif d'effectuer un marquage de places de parking sur le chemin des Rasses, pour limiter la vitesse, mais se demande pourquoi rien de plus n'est fait au chemin Jules-Edouard-Gottret.

M. SCHOCH remercie pour la très bonne présentation de la Police municipale en commission des finances, sécurité et administration. Il mentionne qu'un de ses proches a été cambriolé, la Police municipale n'était pas au courant, mais la Police cantonale l'était. Il souhaite connaître la répartition des tâches dans ce genre de cas.

M. MARTIN explique que, dans le cadre d'un cambriolage, la Police cantonale intervient. La Police municipale sera au courant, mais ce fait entre dans les statistiques

cantonales. Il ajoute qu'il évoquera les chiffres des cambriolages et autres délits lors du Conseil municipal de février.

M. MÜLLER indique que le comité de La Mémoire de Veyrier remercie les Conseillers municipaux de leur soutien et leur offre le petit fascicule distribué ce soir.

Mme MATTHEY est ravie de ce petit fascicule. Elle demande s'il est payant et souhaite savoir où se le procurer.

M. MÜLLER explique que toutes les brochures coûtent entre CHF 10 et CHF 15 et sont disponibles sur demande. Il précise qu'elles étaient en vente à la soirée des nouveaux habitants.

Mme TAGLIABUE mentionne que le fascicule de La Mémoire de Veyrier devrait être mis à disposition près des fanions de la place des légendes, attaché à une chaîne, à disposition de toutes et tous.

Mme BESSAT souhaite que la Police municipale soit plus présente devant l'école Eden le matin, car des voitures sont régulièrement très mal garées devant, empêchant le passage de poussettes.

Mme TAGLIABUE indique qu'il s'agit de la dernière séance de Mme ZUMTHOR, procès-verbaliste, qu'elle remercie et dont elle salue le travail en commissions et au Conseil municipal.

Mme BISSON indique avoir participé au repas des 50 et 60 ans de mariage. Elle a beaucoup apprécié cette attention et juge cette idée magnifique.

M. MESOT revient sur le fascicule de La Mémoire de Veyrier. Il dit apprécier grandement cette surprise et propose de l'offrir aux 7P et au 8P car il s'agit d'une manière très ludique de s'approprier l'histoire de Veyrier.

M. MÜLLER transmettra cette proposition au comité et verra s'il reste suffisamment d'exemplaires ou s'il est possible de prévoir une réimpression dans le cas contraire.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Cédric Zufferey

Le président
du Conseil municipal

Alain Pautex